

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

Délibération  
n° 2016.10.251

**SCI ANTAEUS DU  
LANGUEDOC :**  
cession de bâtiments

**LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

**Secrétaire de séance :** Bernard DEVAUTOUR

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir :**

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s) :**

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

**Absent(s) :**

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 OCTOBRE 2016****DELIBERATION  
N° 2016.10.251**ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATIONRapporteur : **Monsieur BONICHON****SCI ANTAEUS DU LANGUEDOC : CESSIION DE BATIMENTS**

Dans le cadre de l'optimisation de son patrimoine immobilier à vocation économique, GrandAngoulême a décidé de mettre sur le marché un certain nombre de bâtiments qui ne rentrent pas dans les thématiques prioritaires telles le soutien à la création et au développement des jeunes entreprises et l'accueil d'activités de pointe ou stratégiques...

La SCI ANTAEUS DU LANGUEDOC est gérée par M. CAILLAUD. Cette SCI a déjà acheté plusieurs bâtiments situés sur le Pôle Mécanique de la ZI n°3 à L'Isle-d'Espagnac.

La SCI s'est positionnée sur l'achat de 3 bâtiments :

1. Local occupé par l'INRAP, avenue Maryse Bastié dans la ZI n°3, à L'Isle-d'Espagnac,
2. Local occupé par SPIE, rue Robert Doisneau dans la ZE de Ma Campagne, à Angoulême,
3. Local occupé par COFELY, rue Guy Debouchaud dans la ZI, à Nersac.

La vente des 3 bâtiments pourrait se faire sur la base de 700 000 € HT :

Bâtiment	Parcelle	Loyer annuel	Offre d'achat	Valeur comptable 2016	Plus-value
INRAP	AK100	36 792	315 000	307 495,88	7 504,12
SPIE	CM187	31 320	265 000	175 744,92	89 255,08
COFELY	AI702 et 703	14 500	120 000	49 545,80	70 454,20
		82 612	700 000	532 786,60	167 213,40

La plus-value globale est de 167 213,40 € si la vente a lieu en 2016.

Il n'y a pas lieu de procéder à la régularisation de la TVA sur la vente de ce bâtiment, car l'acquéreur exploitera le bâtiment dans le cadre de son activité et bénéficiera des dispositions de l'article 257 bis du code général des impôts.

Vu l'avis du service France Domaine,

**Je vous propose :**

**DE VENDRE** à la SCI ANTAEUS DU LANGUEDOC, sise 2, rue des Brandeaux à Fléac, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, les bâtiments suivants :

1. Local occupé par l'INRAP, parcelle AK100, avenue Maryse Bastié dans la ZI n°3, à L'Isle-d'Espagnac,
2. Local occupé par SPIE, parcelle CM187, rue Robert Doisneau dans la ZE de Ma Campagne, à Angoulême,
3. Local occupé par COFELY, parcelles AI702 et 703, rue Guy Debouchaud dans la ZI, à Nersac,

au prix de 700 000 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

**D'INSCRIRE** la recette à l'article 775 - Budget Annexe Développement Economique et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>10 octobre 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 octobre 2016</b>